

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 10 avril 2013

Point 1

Délibération n°2013-01 portant approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration du 10 avril 2013

Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'environnement,

Délibère :

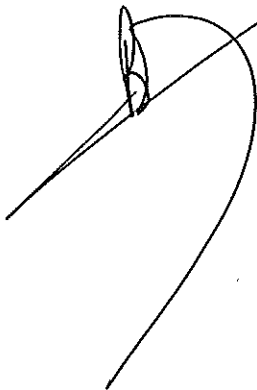
Article 1 :

L'ordre du jour est approuvé.

Article 2 :

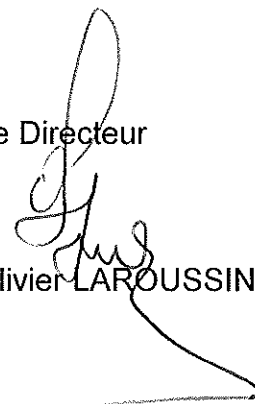
Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Commissaire du gouvernement

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, interconnected lines.

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent initial 'O' and a long, sweeping tail.